Philippeville, le 15 juin 2010

SIVRY-RANCE

Opération de **D**éveloppement **R**ural

Compte rendu de la réunion de CLDR du 08 juin 2010
« Salle des Mariages » à Sivry

Présents : Voir liste en annexe

1. Accueil

Accueil et introduction par les agents de la Fondation Rurale de Wallonie qui remercient les membres présents à cette première réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

Afin de savoir qui est qui, Vincent Verrue distribue aux membres de la CLDR un « cavalier » complété avec leur nom, prénom et village et invite les membres à le déposer devant eux. Chaque membre se présente en quelques mots (profession, centres d'intérêts). Les membres conservent le « cavalier » pour les prochaines réunions.

2. Rappel sur l'ODR et rôles des acteurs d'une ODR

Vincent Verrue rappelle ce qu'on entend par Opération de Développement Rural (ODR) et distingue ODR et Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Une ODR consiste en « un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel ».

L'opération est synthétisée dans un **document** appelé PCDR.

Il est donc important de bien différencier l'ODR qui est le processus, la démarche et le PCDR qui est le document papier final.

Les rôles des différents intervenants dans le processus, en particulier, le rôle de l'Administration communale, de l'Administration régionale (Service Public de Wallonie/Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement), de l'auteur de PCDR (Survey & Aménagement) et de l'organisme d'accompagnement (Fondation rurale de Wallonie) est également présenté.

Administration communale de Sivry-Rance
Echevin du Développement Rural : Mr Michel Poucet
Agent relai pour l'ODR : Mme Isabelle Lalmant

Les mandataires :

- ✓ sont les maîtres d'œuvre de l'opération
- ✓ prennent les décisions politiques, votent les projets
- ✓ s'investissent dans la réflexion
- ✓ sont partie prenante tout au long de l'opération

Le personnel communal :

- ✓ est « personne-ressource » pour les thématiques qui le concernent
- ✓ sera chargé du suivi administratif des projets

Service Public de Wallonie (SPW)
SPW/DGARNE/Département de la Ruralité et des Cours D'Eau/du Développement Rural
Responsable : Louis Nicodème

Son rôle est de gérer la politique de Développement rural décidée par le Ministre, à savoir :

- ✓ les formalités administratives, techniques et financières
- ✓ les subventions octroyées pour la réalisation des projets
- ✓ le suivi des projets

L'auteur de Programme, Survey & Aménagement
Responsable : Marjorie Nicolas, Chef de projet
Ses rôles sont les suivants :

- ✓ apporter un regard extérieur
- ✓ rassembler et analyser des données objectives sur la commune
- ✓ formuler le diagnostic et la stratégie de développement de la commune
- ✓ rédiger les fiches techniques relatives aux projets qui seront retenus.

L'organisme d'accompagnement : la Fondation rurale de Wallonie
Responsables : Vincent Verrue et Elise Lepage
Ses rôles sont les suivants :

- ✓ Veiller à la bonne participation citoyenne
- ✓ Assurer l'animation et le secrétariat des réunions

- ✓ Créer les conditions d'un débat démocratique
- ✓ Conseiller la commune tout au long de son ODR

L'équipe de la FRW basée à Philippeville travaille actuellement avec 15 communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui mènent une ODR.
Les autres missions de la FRW :

- Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) ;
- Plan Habitat Permanent (Plan HP) ;
- Plan Bois Energie et Développement Rural (PBE&DR) ;
- Groupe d'Action Local (GAL).

Particularité de cette ODR à Sivry-Rance, la FRW travaillera en partenariat avec le Centre Culturel.

L'objectif poursuivi est de faire fonctionner la CLDR en tant qu'organe clé de la participation citoyenne à Sivry-Rance, dans le cadre de l'ODR, avec une dimension d'éducation permanente et d'apprentissage de la citoyenneté.

Afin d'atteindre cet objectif et surtout pour faire en sorte que la culture de la participation continue au-delà de la phase d'élaboration du PCDR et du suivi des conventions-exécution, la FRW travaillera avec un relais local à savoir le Centre Culturel de Sivry-Rance.

Le partenariat consistera en deux volets :

- participation active au Groupe de Travail qui traitera de la culture et de la vie associative via l'implication du Conseil Culturel ;
- implication dans l'organisation et l'animation des réunions citoyennes, et la formation des participants à la citoyenneté.

3. Comprendre les missions de la CLDR et adopter un ROI

Elise Lepage explique ensuite quelles sont les missions de la CLDR et de ses membres.

La CLDR a pour mission de :

- ✓ Représenter la population (catégorie d'âge, sexe, village, catégorie socio-professionnelle)
- ✓ Etre le relais entre la population et le Conseil communal
- ✓ Donner aux décideurs des avis judicieux
- ✓ Proposer au Conseil communal une stratégie de développement et des projets (avec l'aide de l'auteur de PCDR)

Les membres ont les prérogatives suivantes :

- ✓ Rôle de porte-parole
- ✓ Prise de parole libre
- ✓ Possibilité de proposer un point à mettre à l'ordre du jour, …
- ✓ Parler dans l'intérêt général

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR, précise les points suivants :

- ✓ Les missions de la CLDR
- ✓ Son siège et sa durée
- ✓ Sa composition
- ✓ Son fonctionnement
- ✓ La procédure de décision
- ✓ La procédure de modification du ROI

Elise Lepage insiste sur quelques points importants pour les membres, à savoir, les articles 6 et 9 qui précisent les modalités de perte de statut de membre.
En conclusion, tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR est invité à en avertir le Président, la FRW ou un autre membre.

Les articles 12 et 18 quant à eux précisent que les membres effectifs et suppléants sont placés sur un strict pied d'égalité. Mr Guillaume propose que la répartition entre les membres effectifs et suppléants se fasse de manière systématique par ordre alphabétique et en alternant effectif et suppléant.

Un membre souligne qu'il est inscrit dans le ROI que toute personne désireuse d'entrer dans la CLDR, y est autorisée vu que cette dernière n'est pas composée du maximum de membres autorisés.
En effet mais cela reste une procédure assez lourde vu que toute candidature doit repasser au Conseil Communal pour être acceptée. Il sera toutefois possible d'ouvrir un appel à candidatures, tous les 6 mois, par exemple, pour toutes les personnes désireuses d'intégrer la CLDR.
La CLDR adopte à l'unanimité le projet de ROI tel qu'approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 19 mai 2010.

4. Présentation du diagnostic socio-économique :

Marjorie Nicolas présente en séance un power point d'une dizaine de dias. Elle explique aux membres comment faire pour réaliser une lecture rapide du diagnostic (en se rapportant à chaque fin de chapitre, aux analyses AFOM, au dossier cartographique, etc.). Elle dresse ensuite les grandes lignes du diagnostic. Le diagnostic complet est consultable sur le site internet relatif à l'ODR :
http://sites.google.com/site/sivryranceodr/

5. Le « retour » à la population :

Il aura comme objectifs :
1- La présentation du diagnostic de la commune
2- Les souhaits issus de la première consultation
3- La présentation de la CLDR
4- La présentation et inscription dans les futurs groupes de travail (GT)
5- Un débat thématique

Il aura lieu en septembre 2010.

6. Déroulement de l'ODR et Groupes de Travail (GT)

Elise Lepage rappelle les grandes étapes franchies et celles à venir. Elles sont schématisées dans la figure suivante :

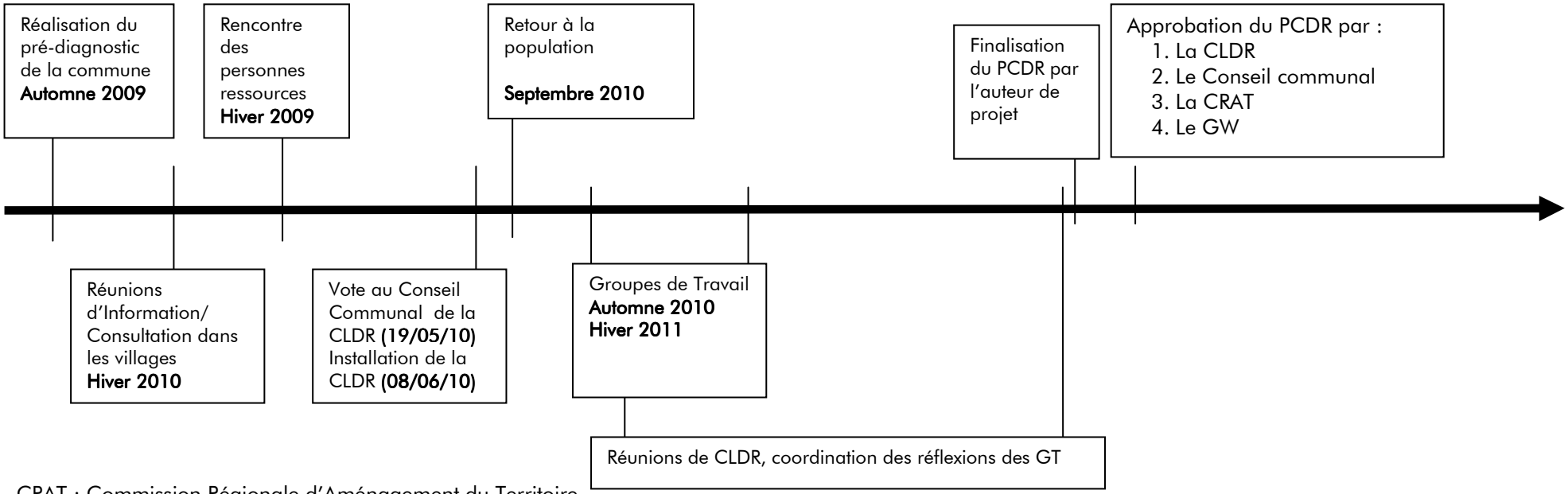

CRAT : Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
GW : Gouvernement wallon

Le PCDR est un outil de gestion dont la durée de vie est de 10 ans, durant cette période la commune pourra solliciter des subventions pour la réalisation des projets inscrits au PCDR. Ces subventions **peuvent** atteindre un maximum 80 % du montant total d'un projet.

Le PCDR est constitué de 5 parties distinctes :

1. Diagnostic de la commune
2. Participation de la population
3. Stratégie de développement
4. Projets, répartis par priorités
5. Tableau récapitulatif des projets et moyens financiers recherchés

7. Groupes de travail

Suite à la première phase de diagnostic, l'auteur de PCDR a proposé la constitution de 5 groupes de travail (GT) thématiques.

Un groupe de travail, c'est une réflexion plus approfondie :
- sur une thématique ; pour dégager des objectifs, des projets, des priorités.
- sur un projet ; parce qu'il reste flou, qu'il est prioritaire, parce qu'une opportunité se présente.

Les thématiques proposées sont les suivantes :

- ✓ Economie locale (énergies, tourisme, forêt, agriculture, commerces)
- ✓ Vie sociale (santé, logement, services)
- ✓ Mobilité et Emploi (enseignement et formation)
- ✓ Culture et vie associative (jeunesse, citoyenneté)
- ✓ Aménagement du territoire et Nature (urbanisme, patrimoine naturel et bâti, gestion environnementale).

Chaque Groupe de Travail sera organisé sur l'ensemble de deux soirées. Lors de la première soirée, une présentation fouillée du diagnostic sera proposée et sera suivie par une séance de questions-réponses. Lors de la seconde soirée, la réflexion sur les objectifs et projets relatifs à la thématique sera entamée.
A la suite de ces 5 GT, si une thématique apparait comme trop peu fouillée, il sera toujours possible de refaire un Groupe de Travail sur cette dernière.

Un appel à candidatures est lancé afin que deux ou trois membres de la CLDR se proposent pour être les rapporteurs d'un Groupe de Travail. L'objectif étant que ces rapporteurs puissent faire un retour aux membres de la CLDR sur ce qui s'est dit en GT avec le soutien des Agent de Développement de la FRW mais également d'être un relais particulier sur le terrain, pour les citoyens qui n'ont pas pu se rendre au GT.

Rapporteurs :
GT 1 : - Nadine Delhoye / Isabelle Lalmant / Philippe Albessart.
GT 2 : - Francis Biset
GT 3 : - Eddy Fromont / Jean-François Culot
GT4 : - Eddy Fromont / Christian Petit
GT5 : - Jean Colonval / Michel Poulaert / Annie Debruxelles

Les Groupes de Travail sont **ouverts à la population**. Une publicité (toutes-boites, bulletin communal, site,…) sera faite pour y inviter les citoyens, les associations et les membres de la CLDR.

La commune de Sivry-Rance s'est lancée dans un agenda 21 local. La thématique du développement durable sera transversale à la réflexion. Elle y sera intégrée même si elle ne fait pas l'objet d'un Groupe de Travail à part entière. Un membre de la CLDR représentera l'administration communale lors des GT et fera des liens avec l'agenda 21 local et le développement durable.

La thématique du « transfrontalier » sera aussi abordée de manière transversale tout au long de la réflexion.

8. Avis de la CLDR

Elise Lepage explique en séance que différentes actions peuvent être menées afin que la CLDR puisse se faire connaitre. Il existe déjà le blog et le site internet communal, le bulletin communal,…

Une visite de terrain pourrait également être organisée dans une autre commune qui réalise déjà des projets subsidiés en Développement Rural.
Il est également proposé aux membres d'émettre des souhaits de formation concernant des domaines particuliers et aussi des souhaits de thématiques à débattre.

Pour ce faire, les membres reçoivent une feuille qu'ils peuvent remplir. Ils la rendent en séance ou la renvoient soit à la FRW ou à l'administration communale.

Un membre propose l'idée qu'une bibliographie reprenant tous les outils intéressants pourrait être créée afin de savoir où trouver l'information.
Mr Cambron souligne l'importance qu'il y ait également des interactions avec l'Espace Nature de la Botte.

La difficulté de toucher les jeunes est soulignée et particulièrement les 18-25 ans. Pour ce public, il est difficile de faire quelque chose étant donné que c'est l'âge où les jeunes sont aux études.
Par contre pour les tranches d'âges 6-12 ans et 12-18 ans, il est possible de faire quelque chose à condition d'aller vers les jeunes. Une idée de parrainage afin de sensibiliser un jeune est proposée. Affaire à suivre…

9. Divers

Une réunion concernant l'agenda 21 local aura lieu le 29 juin à 20h à l'Administration Communale

Quid de la place des enfants/jeunes dans le PCDR ? Le conseil communal des enfants va redémarrer.

10. Clôture de la soirée

Mr Poucet remercie les membres présents et insiste sur l'importance de la participation quant à la bonne réalisation du PCDR.
Après la traditionnelle photo de groupe, Mr Poucet invite les membres présents à boire le verre de l'amitié.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Elise LEPAGE, Vincent VERRUE
Agents de développement

Administration Communale de Sivry-Rance
Grand Place, 2 - 6470 Sivry

Isabelle LALMANT
Tél : 060 / 41 41 11
Isabelle.lalmant@publilink.be

Michel POUCET, Echevin
Gsm : 0477/ 56 23 09
michel.poucet@gmail.com

Fondation rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Rue de France, 66 - 5600 Philippeville

Elise LEPAGE et Vincent VERRUE
Tel 071 66 01 90
Fax 071 66 56 79

e.lepage@frw.be et v.verrue@frw.be

http://sites.google.com/site/sivryranceodr/